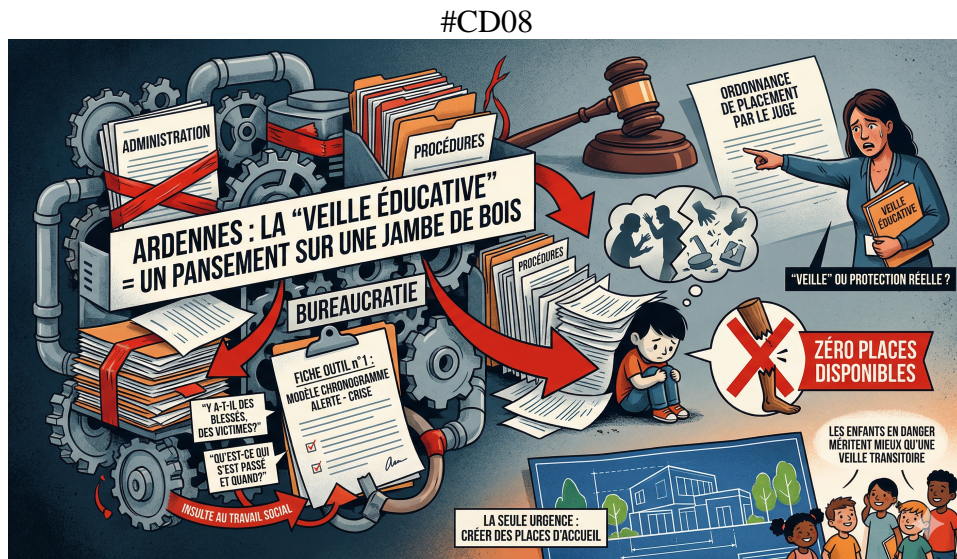


CD 08

## Dans les Ardennes, on manque toujours de places, mais le Département invente la « Veille Éducative » !



Il y a quelques mois, nous tirons la sonnette d'alarme avec notre article « [Dans les Ardennes, on n'a pas de pétrole, mais on a des enfants en danger](#) ». La réponse du Président du Conseil Départemental ? Nous traiter de menteurs et nous sanctionner en réduisant drastiquement nos moyens de communication auprès des agents de la collectivité. Pourtant, la réalité du terrain et les propres documents de l'administration continuent de nous donner tragiquement raison.

Hier, la direction a présenté aux collègues éducateurs « suivi de placement » une toute nouvelle usine à gaz administrative : la « PROCEDURE DE VEILLE EDUCATIVE TRANSITOIRE ».

### Un pansement sur une jambe de bois

De quoi s'agit-il ? Le Département assume noir sur blanc que cette procédure est déclenchée dès qu'une impossibilité d'exécution du placement est constatée, notamment en cas d'absence de places disponibles. Concrètement : lorsqu'un signalement rédigé par un professionnel (AS de la MAADS, Puéricultrices, Sage-femme, éducateurs AED) c'est qu'il y a un danger graves avérés et/ou imminent pour l'enfant et bien souvent non coopération de la famille.

Lorsque ce signalement aboutit à une ordonnance de placement par le juge ou le procureur, mais qu'il n'y a aucune place pour accueillir l'enfant (ni au FDE, ni chez une assistante familiale), on demande désormais aux Assistantes Sociales de faire du « suivi » en attendant qu'une place se libère.

Sauf que dans la vraie vie, une famille visée par une ordonnance n'accepte généralement pas le placement. Il est donc illusoire de croire qu'elle va accueillir à bras ouverts et faciliter le travail de nos collègues lors de visites à domicile ou par téléphone.

### **Le déni total du travail d'évaluation des professionnels**

Le sommet de la déconnexion ou du cynisme est atteint avec la Fiche Outil n°1 intitulée « Modèle Chronogramme Alerte - Crise ». En bas de page, une petite note indique aux professionnels les questions à se poser en cas de crise : « Que s'est-il passé? Où ? A quelle heure? », ou pire encore, « Y a-t-il des blessés, des victimes? Si oui, qui sont-ils ? ».

Ces questions sont une insulte ! C'est nier ouvertement tout le travail d'évaluation mené en amont par les travailleurs sociaux.

Rappelons-le clairement au Département : **le danger n'est plus à évaluer puisqu'un juge a DÉJÀ ordonné au Président du CD08 de protéger l'enfant ailleurs que dans sa famille !** Avec cette procédure de « veille », que demande-t-on réellement aux AS ? De faire en sorte que les enfants ne soient ni violés ni tués dans leur propre famille en attendant qu'une place se libère, plutôt que de les mettre immédiatement à l'abri comme l'exige la loi. On gère le risque administratif au lieu de protéger l'enfant.

### **La vraie solution, on la connaît !**

Nous le répétons, n'en déplaise à la direction et au Président qui préfèrent nous censurer plutôt que d'affronter la réalité : le mieux, la seule véritable urgence, ce n'est pas de pondre de nouvelles fiches de traçabilité pour se couvrir en cas de drame. Le mieux, c'est de **créer des places supplémentaires** d'accueil avec le taux d'encadrement nécessaire, comme le prévoit l'article L221-2 du CASF ! Les enfants en danger des Ardennes méritent mieux qu'une « veille transitoire », ils ont droit à une véritable protection.